

PRIX DU MEILLEUR ARTICLE SCIENTIFIQUE

1 bourse de 500 \$ (maîtrise ou doctorat)

OBJECTIF DE LA BOURSE

Reconnaître l'excellence de la recherche publiée et menée par des étudiants inscrits à la maîtrise ou au doctorat. Une bourse de 500\$ sera attribuée pour la publication du meilleur article scientifique.

CONDITIONS

- ✎ L'étudiant doit être encadré par un chercheur régulier du CICC, peu importe leurs universités d'attache;
- ✎ L'étudiant doit être l'auteur principal d'un article scientifique qui a été publié ou accepté pour publication dans une revue scientifique avec comité de lecture entre le 1er septembre 2014 et le 31 août 2015;
- ✎ Si l'étudiant a préalablement bénéficié d'une bourse colloque et du montant supplémentaire de 500\$ pour publication d'un article lié à ce dernier, il ne pourra être éligible à ce prix s'il s'agit du même article.

PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Constituer un dossier comprenant :

- ✎ Un court CV, incluant la liste des réalisations académiques (publications, communications scientifiques, participations à des congrès), incluant son adresse courante et son adresse courriel;
- ✎ Une impression de l'article publié;
- ✎ **ou** une copie de l'article ainsi qu'une preuve d'acceptation du journal indiquant que l'article est accepté et spécifiant la date de publication;
- ✎ Une lettre du superviseur de l'étudiant et tout autre co-auteur établissant que l'étudiant est l'auteur principal de l'article.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- ✎ Pertinence du sujet pour le domaine de la criminologie;
- ✎ Qualité de l'article : présentation de la problématique, de la méthode, des analyses et pertinence des conclusions;
- ✎ Envergure et importance de la revue scientifique ainsi que la publication dans une revue anglophone sont des atouts.

DÉPÔT DU DOSSIER

Les dossiers complets doivent être envoyés par courriel, avant le **mardi 8 septembre** à midi, à elodie.roy@umontreal.ca, en un seul fichier au format PDF.

